



DECISION N° 003/2026 /D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2026 du 23 JUN 2026

Portant attribution du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/ASCNPD/CIPM/2026 du 04 mai 2026 pour acquisition du petit matériel agricole et intrants des sites des villages pionniers des régions AD, EN et NO (lot 1)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2007/003 du 13 juillet 2007 instituant le Service Civique National de Participation au Développement ;
Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant fonctionnement des Commissions de Passations des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2013/426 du 28 novembre 2013 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement ;
Vu le Décret n°2018/630 du 26 Octobre 2018 portant Réorganisation, de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés par voie électronique ;
Vu la Circulaire n°003/AB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la lettre-Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/ASCNPD/CIPM/2026 du 04 avril 2026 pour acquisition du petit matériel agricole et intrants des sites des villages pionniers des régions AD, EN et NO (lot 1); acquisition du petit matériel agricole et intrants des sites des villages pionniers des régions CE, ES et SU (lot 2) ; acquisition du petit matériel agricole et intrants des sites des villages pionniers des régions LT, SW, NW et OU (lot 3) et acquisition du petit matériel, intrants et semences agropastoraux des centres du service civique de LABA, LANGUI, MBALANG, NDOGPO, GALIM et DJOUM (lot 4) ;
Vu les offres des soumissionnaires ;
Vu le Procès-Verbal de dépouillement des offres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de l'ASCNPD ;
Vu le Rapport de la Sous-Commission d'analyse ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 :

Le Soumissionnaire ci-après est attributaire pour l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/ASCNPD/CIPM/2026 du 04 mai 2026 pour acquisition du petit matériel agricole et intrants des sites des villages pionniers des régions AD, EN et NO (lot 1); BIP ASCNPD exercice 2026 ; imputation : 2026 180 300 000 244 150 (lot 1).

Soumissionnaire	Montant TTC	Délai de livraison
ETS AMIR BP 18 Yaoundé Tél : 699 561 114 N°RCCM: NSI-02-2026-10-00154 N° Contribuable : P110318343763F	Quinze millions sept cent quarante-trois mille cent quarante-sept (15 743 147) FCFA	Vingt (20) jours

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée communiquée et publiée partout où besoin sera en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 23 JUN 2026

Le Directeur Général
Maître d'Ouvrage





COMMUNIQUE N°

/D/ASCNPD/DG/SIGAMP/2026 du 23 JUIN 2026

Le Directeur Général de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement, communique que le soumissionnaire dont le nom suit est déclaré adjudicataire de la lettre-commande ci-après :

N° Appel d'Offres	Objet	Nom de l'attributaire	Montant TTC	Délai d'exécution
N°002/ AONO/ ASCNPD/CIPM/ 2026	Acquisition du petit matériel agricole et intrants des sites des villages pionniers des régions AD, EN et NO (lot 1)	ETS AMIR BP 18 Yaoundé Tél : 699 561 114 N°RCCM: NSI-02-2026-10-00154 N° Contribuable : P110318343763F	Quinze millions sept cent quarante-trois mille cent quarante-sept (15 743 147) FCFA	Vingt (20) jours

Il est par conséquent prié de se présenter, dès diffusion du présent Communiqué, à l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement pour les formalités de signature de la lettre-commande y afférente.

Yaoundé, le 23 JUIN 2026



Le Directeur Général
E. Bossi